



FLASH PNC

DS #180

27 mars 2018 

OPTION DE LA MUTUELLE



Vous pouvez dès maintenant souscrire à l'option de la mutuelle.

- L'engagement est **annuel**.
- Vous avez la possibilité de **démissionner** chaque année au 31 décembre sous réserve d'avoir adressé un **courrier en recommandé** ou un mail au centre de gestion **avant le 30 novembre**.

Adhésion :

- L'adhésion à l'option, au titre de 2018, **est possible du 1^{er} avril au 1^{er} juillet 2018**.
- L'adhésion prend effet le 1^{er} jour du mois qui suit la réception du dossier d'adhésion.
- **Après le 1^{er} juillet**, toute souscription sera effective au 1^{er} janvier 2019.

Ainsi si vous souhaitez adhérer à la nouvelle option **pour une mise en oeuvre au 1er avril**, vous devez renvoyer le bulletin d'adhésion à la MNPAF **avant le 31 mars à :**

- Centre de Gestion MNPAF • 92137 Issy-les-Moulineaux CEDEX

- OU PAR MAIL À :

servicegestion@mnpaf.fr

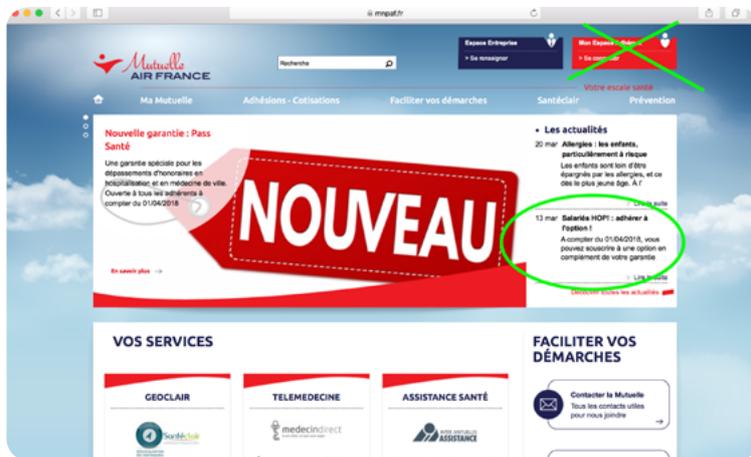
Les tarifs de l'option :

Formule	Cotisations
Isolé	12,91 €
Duo	25,83 €
Famille	34,10 €



Vous trouverez le bulletin d'adhésion :

- Dans le PDF joint
- Ou sur le site de la MNPAF :



ATTENTION ! Ne pas se connecter à mon Espace adhérent !



En le téléchargeant directement



Ou en téléchargeant la plaquette explicative (le bulletin se situe à la fin du document)

Si vous avez des questions, contactez nous :

bureau@unachop.com



Adhères en ligne !

<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>

